

## VOTATIONS FÉDÉRALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

### **Initiative populaire fédérale «Pour une immigration modérée» (initiative de limitation)**

L'initiative « Pour une immigration modérée » de l'UDC consiste à mettre fin à l'accord sur la libre circulation des personnes conclu entre la Suisse et l'Union européenne. L'acceptation de cette initiative reviendrait à rétablir des contingents et à remettre en cause les accords bilatéraux I (obstacles techniques au commerce, marchés publics, agriculture, transports terrestres, transport aérien et recherche). L'initiative ne concerne, en revanche, pas les ressortissants des Etats tiers (hors UE/AELE) ; ils ne disposent, en effet, pas de régimes de libre circulation. Elle ne concerne pas non plus le domaine de l'asile.

Une acceptation de l'initiative aurait de graves conséquences pour la Suisse en général et son économie en particulier. A l'inverse du texte de 2014, l'initiative soumise ne laisse aucune marge d'interprétation. Les possibilités de négociations étant quasiment nulles, la Suisse devra dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes. En vertu de la clause dite guillotine, cette dénonciation entraînera la fin des accords bilatéraux I essentiels à l'économie. En effet, au-delà de l'accord sur la libre circulation des personnes, déjà important en soi pour le recrutement des entreprises, cinq autres accords seraient résiliés :

#### 1. La reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation et de conformité

Les charges administratives augmenteraient car l'harmonisation des prescriptions relatives aux produits et la reconnaissance de l'équivalence des prescriptions ne seraient plus garanties. Les entreprises ne seraient plus soumises aux conditions d'accès quasi similaires au marché européen dont elles disposent aujourd'hui.

#### 2. L'accord sur les marchés publics, qui permet aux entreprises d'accéder à des marchés publics supplémentaires.

#### 3. L'accord sur la recherche, qui permet à la Suisse d'être un pôle de recherche à l'international.

#### 4. L'accord sur les transports aériens et terrestres, qui permet aux fournisseurs suisses d'opérer plus facilement sur le marché européen.

#### 5. L'accord sur l'agriculture, qui facilite les échanges de produits agricoles entre la Suisse et l'UE.

La fin de cet ensemble d'accord aurait d'importantes conséquences économiques pour notre pays. A titre d'exemple, en 2017, le Secrétariat d'Etat à l'économie a construit une simulation de l'économie suisse sans les accords bilatéraux I. Cette projection laisse entrevoir un PIB inférieur d'environ 5 à 7% à l'horizon 2035. Ainsi, en moins de vingt ans, la disparition de ces accords coûterait à la Suisse, soit de 460 à 630 milliards de francs. Le risque lié à cette initiative est donc particulièrement concret. De plus, une dénonciation des accords bilatéraux I pourrait, naturellement, engendrer une remise en question d'autres accords bilatéraux et remettrait en question l'ensemble de nos relations avec l'Union européenne.

Au vu de ce qui précède, la CVCI est convaincue que le refus de cette initiative est l'un des enjeux politiques majeurs de la législature qui s'ouvre. En effet, ce projet constitue un risque pour l'économie suisse en général et vaudoise en particulier. Tourné vers l'exportation, notre pays a besoin de relations commerciales stables et saines avec notre partenaire principal qu'est l'Union européenne. L'accord sur la libre circulation des personnes constitue un atout pour le recrutement

des entreprises suisses. Compris dans l'ensemble des accords bilatéraux I, il assure à notre pays un accès au marché européen et permet à nos entreprises d'être performantes face à leurs concurrents du reste du continent.

L'acceptation de l'initiative reviendrait à se priver de l'ensemble de ces accords qui sont autant d'atouts pour notre économie. Elle constituerait également un retour à des solutions administratives lourdes et inefficaces comme les contingents. Le Conseil fédéral relève également que la migration issue de la libre circulation des personnes n'a pas engendré de hausse de l'aide sociale ou de détérioration du marché du travail. Les autorités ont également mis en place une série de mesures d'accompagnements pour répondre à des problématiques spécifiques à certaines régions. Autrement dit, notre pays et ses entreprises bénéficient clairement de l'accord sur la libre circulation et de l'ensemble des accords bilatéraux I. Il n'y a pas de motifs valables pour renoncer à ces atouts pour notre économie.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CVCI recommande le NON à l'initiative populaire fédérale « Pour une immigration modérée ».